

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 191

présenté par

M. Pahun et Mme Le Hénanff

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« ferroviaire »

insérer les mots :

« ,y compris des lignes de desserte fine du territoire, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement précise que le report modal est également favorisé par l'existence de "ligne de desserte fine du territoire", maillons essentiels du réseau ferré national et dont le développement est un enjeu majeur de l'aménagement des territoires, notamment ruraux.

Il s'agit donc par cet amendement de s'assurer de leur bonne prise en compte dans les travaux relatifs aux services express régionaux métropolitains.

La liaison Auray-Quiberon, dite "tire-bouchon" est un exemple de ligne de desserte fine du territoire qui mériterait d'être rénovée à cette occasion. Cette ligne composée d'une unique voie est en service pendant la période estivale. L'afflux de touristes est tel aujourd'hui qu'elle n'est plus dimensionnée pour réellement désengorger l'accès à la Presqu'île de Quiberon. Sa rénovation, dans le cadre du projet de "RER Bretagne Sud" souhaité par les députés morbihannais, permettrait aussi d'étendre son utilisation en basse saison afin de verdir les mobilités du territoire.